

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2016

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel.

Absents excusés : M. Philippe Gobert, (pouvoir à M. Frédéric Bourlion), Mme Stéphanie Wallet.

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2016 est approuvé.

1) Aménagements sécuritaires de Beaugrenier (délibération).

M. le Maire présente aux conseillers une étude demandée à l'Agence Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) pour évaluer le coût des travaux nécessaires pour améliorer la sécurité routière dans Beaugrenier.

Ce projet comprend la création d'un trottoir et d'un ralentisseur rue des Coudrais, et l'installation de feux tricolores au carrefour.

En réponse à une question de M. Maurel, M. le Maire explique que, de l'avis des spécialistes, la création d'un trottoir, outre son utilité pour la protection des piétons, crée une atmosphère urbaine qui incite les automobilistes à ralentir. Il précise en outre que cette étude n'est que préparatoire, et permettra de constituer un dossier de demande de subventions avant le 31 décembre. Pour de tels travaux, une subvention du département serait à hauteur de 39%, celle de l'état de 50%, plafonnée à 50 000 €. Le coût total envisagé par l'étude préparatoire (subventions non déduites) serait de 124 000 € hors taxes, mais il est possible qu'après l'appel d'offre cette somme soit revue à la baisse. Mme Bessaa pose la question du coût de l'entretien des feux.

Un comptage routier préalable permettra de mieux évaluer les besoins, et les habitants seront consultés lors d'une réunion de concertation.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer les demandes de subventions concernant ces travaux. La délibération est mise au vote : aucune voix contre, 8 voix pour, une abstention (M. Jeanty).

2) Reprise au SIRS et cession au nouveau SIVOM du four professionnel de la cantine (délibération).

Le Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire (SIRS) Boury-Montjavoult sera définitivement liquidé au 31 décembre 2016. Le four professionnel qui avait été acheté par la cantine doit donc être racheté au SIRS par la commune et revendu au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Montjavoult_Serans-Hadancourt. Le montant de la transaction a été établi par la Perception.

La délibération concernant cette reprise est votée : aucune voix contre, 9 voix pour, aucune abstention.

La délibération concernant la vente au SIVOM est votée : aucune voix contre, 9 voix pour, aucune abstention.

3) Rénovation de l'éclairage public.

M. le Maire présente au conseil l'étude effectuée par le SE60 sur l'éclairage public dans notre commune. Sur 124 points lumineux dans la commune, 7 ne sont pas aux normes de consommation et de sécurité. Le SE60 effectuera les travaux nécessaires. Le coût des travaux sera de 5 446€, après déduction des subventions, la dépense pour la commune sera de 2 114€. D'autre part, de petits

travaux sont à faire sur les armoires électriques. Ils seront réalisés par les employés municipaux, des frais d'environ 600€ d'achats divers sont à prévoir.

4) Aménagement paysager sur la parcelle n° 98 du calvaire à Hérouval.

M. le Maire résume pour le Conseil l'étude menée par M. Gérald Reman, urbaniste pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Oise sur l'aménagement des espaces publics à Montjavoult.

Les espaces étudiés sont les entrées de Beaugrenier, la mare de la rue du Pasteur Lorriaux, le cimetière, et la parcelle à aménager en site agricole sur la route d'Hérouval. Pour celle-ci, l'urbaniste suggère une part de reboisement, une part en prairie et le reste en verger. Mme Bessaa observe qu'étant donné les épandages de produits divers sur les espaces agricoles alentour, les pommes de ce verger ne seront guère comestibles. M. le Maire répond que les pratiques ont changé, et que l'usage des phytosanitaires est désormais plus encadré.

Dans l'immédiat, le Conseil se prononce pour l'implantation d'une haie vive au long de la parcelle récupérée. Un devis sera demandé à un paysagiste.

Pour la mare, la question de la protection du public se posera. L'étude de la CAUE montre un choix de clôtures en bois préservant la transparence du lieu.

5) Rendez-vous de fin d'année.

Les habitants sont invités aux vœux du Maire et à partager la galette des rois le 14 janvier 2017 à 17h dans la salle municipale.

Le repas des anciens de plus de 70 ans aura lieu lors de la dernière semaine de janvier, le jour sera fixé selon les possibilités de réservation.

6) Dossiers d'urbanisme

M. le Maire présente au Conseil les différentes demandes à examiner.

7) Questions diverses :

1 – Syndicat des Eaux. M. le Maire fait part au conseil des décisions prises lors de la dernière réunion du Bureau du Syndicat des Eaux. Trois parties du réseau sont à remettre en état : des canalisations de fibro-ciment amianté à remplacer à Montagny, des canalisations à rénover à Valécourt, et le raccordement à Hérouval, une conduite de PVC de plus de 50 ans passant à travers champs au long d'un ancien chemin communal, ce qui a rendu longue et coûteuse la recherche de fuites cet été, et posera très probablement de nouveau le même problème. Une nouvelle conduite de fonte et d'un diamètre supérieur sera posée au long de la route d'Hérouval. Une demande de subvention pour cette conduite sera faite avant le 31 décembre 2016, et pour les autres travaux en 2017.

2 – Une riveraine de la rue des Nonains demande à ce que l'espace engazonné qu'elle entretient elle-même devant sa propriété soit protégé des véhicules venant y stationner lorsque le parking du centre équestre est plein. Une délégation du conseil se rendra sur les lieux et fera une proposition d'aménagement.

3 – Les véhicules tractant une remorque non bâchée jusqu'à la déchetterie répandent des débris tout au long de leur parcours, et en particulier à leur arrivée à Liancourt-Saint-Pierre. La CCVT a adressé un courrier à tous les maires de la communauté afin qu'ils avisent leurs administrés de cette nuisance et de l'obligation de bâcher leurs remorques.

4 – L'intervention de M. le Maire auprès de la CCVT, faisant suite à la demande de certains conseillers, a permis de rétablir le principe de la gratuité de la déchetterie pour les particuliers.

5 – La possibilité d'équiper à moindre frais l'éclairage public de la commune en ampoules basse-consommation avait été suggérée par un conseiller lors du précédent conseil, et cette idée n'est pas abandonnée.

6 – Des déchets ayant été déposés sur un terrain privé au long de la route d'Hérouval, le propriétaire s'est contenté de rapprocher les débris de la chaussée. M. le Maire lui a adressé un courrier rappelant l'article L541-3 du code de l'environnement qui fait obligation aux propriétaires et non aux municipalités de nettoyer les lieux dans des cas semblables. Le propriétaire concerné a commencé à déblayer, il ne restera que peu de choses aux employés municipaux pour compléter le nettoyage.

7 – La CCVT a tenu une réunion de travail le 11 octobre 2016 à propos des transferts de compétences en accord avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015. Une nouvelle réunion est prévue le 15 décembre 2016 qui définira la part dans ces transferts de l'« intérêt communautaire », et la part des compétences qui demeurera aux communes. Les conseils municipaux auront ensuite trois mois pour donner ou refuser leur accord. Si la Communauté de Communes était dans l'impossibilité d'effectuer les transferts obligatoires et au moins trois transferts optionnels de leur choix, il reviendrait alors aux services préfectoraux de prendre les mesures nécessaires à l'application de la loi.

8 – La mairie étant fermée du 26 au 30 décembre, une permanence y sera tenue le 31 décembre de 11h à midi pour les dernières inscriptions sur les listes électorales, qui prendront effet à partir du 1er mars 2017. Se munir d'une Carte d'Identité et d'un justificatif de domicile. On peut également s'inscrire aussi par Internet : www.service-public.fr.

9 – M. Dissard rend compte au Conseil de la dernière réunion du Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très Haut Débit (SMOTHD). Le Président, M. Bascher, s'est félicité de la rapidité de l'avancement des travaux. 103 000 prises ont été installées depuis 2015 et l'objectif fixé est désormais d'en avoir terminé en 2019. Pour autant, les abonnés n'ont pas encore accès au très haut débit, ou bien dans de très mauvaises conditions, du fait que la « commercialisation », c'est à dire la connexion de chaque abonné, n'est pas du ressort du SMOTHD, mais de chaque fournisseur d'accès. Le chantier étant effectué par SFR, M. le Président du SMOTHD se plaint avec vigueur du manque d'empressement des autres opérateurs pour effectuer les travaux nécessaires. Même SFR n'a engagé que 45 techniciens sur tout le territoire de l'Oise pour connecter ses propres clients. Et encore ces techniciens manquent-ils parfois des équipements nécessaires, en raison d'une « pénurie mondiale » ! Plusieurs maires présents à la réunion ont fait part des difficultés à disposer d'une connexion correcte dans leur propre mairie. Plusieurs signalent le mauvais entretien des lignes actuelles par Orange. Tous se plaignent de ne pas avoir d'autre interlocuteur que des plate-formes d'appel. Il est demandé qu'un listing des dates prévisionnelles de commercialisation soit proposé aux municipalités dès lors que la fibre optique aura été installée sur leur territoire. En cas de défaut de service, il reviendrait aux abonnés d'avoir recours aux tribunaux : le contrat entre le SMOTHD et la société SFR ne concerne que la pose de la fibre optique et des prises devant chaque foyer et non leur connexion, qui dépend du contrat de chacun avec son fournisseur d'accès.

10 – Mme Béatrice Houpeau, secrétaire de notre commune depuis (...) prendra sa retraite après le 31 janvier 2017. M. le Maire lui remettra la médaille du travail. Il est proposé qu'une gratification soit votée par le Conseil à cette occasion, ainsi qu'une prime de fin d'année pour les employés municipaux.

La délibération concernant cette gratification est mise au vote : 9 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention.

La délibération concernant ces primes est mise au vote : 9 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h 30.
Le prochain conseil aura lieu le 6 mars 2017.